RESTRICTED

WT/TPR/G/364

17 octobre 2017

(17-5586)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

CAMBODGE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Cambodge est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Cambodge.

-

Table des matières

1 INTRODUCTION 3

2 ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE 3

3 REVENU, PROTECTION SOCIALE ET VULNÉRABILITÉ 4

4 RENDRE LE CAMBODGE PLUS COMPÉTITIF 4

4.1 Parachever et améliorer le régime juridique et réglementaire 5

4.2 Réduire les coûts d'observation des règlements et des procédures administratives 8

4.3 Améliorer la qualité de la main-d'œuvre 12

4.4 Développer l'approvisionnement en électricité et réduire son coût 14

4.5 Transports et logistique 15

5 COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ET PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT 16

1 INTRODUCTION

1.1. Le Cambodge a été classé par les Nations Unies comme faisant partie des pays les moins avancés (PMA). Sa population connaît une croissance rapide et avoisinait les 15 millions d'habitants en 2016, dont 77% vivant en zone rurale et 13,5% sous le seuil de pauvreté. Le Cambodge conserve une économie ouverte et dépend fortement des exportations comme source de croissance du produit intérieur brut (PIB) et comme source d'emplois. Le commerce extérieur et les investissements qui s'y rapportent sont donc au centre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer les revenus et la protection sociale des Cambodgiens. Le régime commercial international administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux centrés sur l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les divers programmes de préférences proposés par les Membres de l'OMC dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) façonnent l'environnement extérieur dans lequel le Cambodge poursuit ses objectifs de développement.

2 ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE

2.1. Le Cambodge a enregistré une croissance rapide et régulière depuis le dernier examen de sa politique commerciale, en 2011, avec un PIB qui a progressé à un rythme annuel légèrement supérieur à 7%. La construction a été le secteur le plus dynamique, avec une hausse d'environ 14% en 2014, 19% en 2015[1] et 32% en 2016.[2] Le secteur de la confection a continué d'afficher de bons résultats, avec un taux de croissance moyen d'environ 8% par an de 2012 à 2016, soutenu par plusieurs accords commerciaux préférentiels dont bénéficiait le Cambodge, en particulier le programme Tout sauf les armes (TSA) appliqué dans le cadre du SGP de l'Union européenne (UE). Sous l'effet d'une demande intérieure croissante, le secteur des produits alimentaires, des boissons et du tabac s'est rapidement développé pendant la période à l'examen. Ce secteur, composé essentiellement de petites et moyennes entreprises, dont un grand nombre sont dirigées par des entrepreneurs cambodgiens, est devenu une composante de plus en plus importante de la croissance économique. De 2013 à 2015, des conditions météorologiques défavorables et une chute des prix des produits de base ont amputé la croissance annuelle moyenne de la production agricole, ramenée à 0,7%; l'amélioration des conditions météorologiques et une croissance plus soutenue des cultures et de la pêche devraient rehausser la croissance en 2016 et 2017, à 1,4% et 1,7%, respectivement. Au cours de la période 2015-2016, le secteur des services a connu une croissance plus modérée, en raison principalement d'un essor plus lent de l'hôtellerie-restauration, reflétant lui-même un ralentissement de la croissance du tourisme, en particulier du tourisme de luxe.

2.2. Ces résultats économiques se sont appuyés sur une conjoncture macroéconomique stable, prévisible et favorable. Grâce à des mesures de politique monétaire prudentes, l'inflation a été maîtrisée, régressant de 5,5% en 2011 à 1,2% en 2015 parallèlement au recul des prix de l'énergie. En 2016, l'inflation est remontée à 3% du fait de l'augmentation progressive des cours mondiaux du pétrole et des prix alimentaires sur le marché intérieur. Le déficit budgétaire global, qui s'était creusé précédemment, quand le gouvernement luttait contre les effets de la crise financière et économique internationale de 2008-2009, a été ramené de 8,2% du PIB en 2011 à 3% en 2015. La baisse du déficit s'est accompagnée d'une forte progression des dépenses publiques: les dépenses courantes se sont accrues à un rythme annuel moyen de 14% au cours de la même période. Les dépenses en faveur de l'éducation ont connu un essor particulièrement rapide et la part de l'éducation et de la formation professionnelle dans le total des dépenses est passée de 7,9% en 2011 à 10,5% en 2015. L'effet conjugué de l'assainissement des finances publiques et de la croissance soutenue des dépenses a pu être obtenu grâce à d'importants progrès en matière de recouvrement des recettes: équivalentes à 13% du PIB en 2011, elles représentaient environ 18% du PIB en 2016, soit un progrès largement imputable à l'amélioration du contrôle fiscal et du recouvrement des arriérés et à une campagne déterminée de lutte contre la contrebande.

[1] Source: Ministère de l'économie et des finances et Ministère de la gestion foncière, de la planification urbaine et de la construction.

[2] Source: Ministère de l'aménagement territorial, de l'urbanisme et des constructions.

3 REVENU, PROTECTION SOCIALE ET VULNÉRABILITÉ

3.1. La croissance rapide du PIB enregistrée depuis le dernier examen pendant la période considérée s'est doublée d'une hausse équivalente du PIB par habitant, qui a progressé d'environ 7,7% par an en moyenne pour atteindre 1 302 dollars EU en 2016, contre 911 dollars EU en 2011. En 2016, le Cambodge a franchi le seuil de revenu national brut par habitant fixé par la Banque mondiale, passant ainsi du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

3.2. La forte hausse du revenu par habitant s'est doublée quant à elle d'une amélioration visible et significative de la protection sociale de tous les Cambodgiens. Le taux de pauvreté, qui était de 53% en 2004 puis de 21% en 2010, est tombé à environ 13,5% en 2014. Le taux de mortalité infantile a chuté de 45 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 28 en 2014, tandis que le taux d'instruction élémentaire est passé de 79,9% en 2011 à 80,5% en 2015. Lors de l'examen de la liste des PMA effectué en 2015 par les Nations Unies, l'indice de capital humain du Cambodge – qui mesure le niveau de santé, de nutrition, d'éducation et d'alphabétisation des adultes – a atteint pour la première fois le seuil permettant le retrait du pays de la liste des PMA.

3.3. La crise financière et économique de 2008-2009 a illustré l'exposition du Cambodge aux évolutions extérieures négatives, exposition qui est d'ailleurs amplifiée par la dépendance du pays vis-à-vis d'un nombre relativement restreint de produits et de débouchés d'exportation. Les effets négatifs de la crise avaient essentiellement pris la forme d'une chute des exportations de vêtements vers les États-Unis. Durant la période à l'examen, la dépendance du Cambodge à l'égard du marché américain et des vêtements s'est atténuée. Les vêtements représentaient 90% du total des exportations cambodgiennes en 2007, 67% en 2011 et 66% en 2016. Les États-Unis absorbaient 64% des exportations totales du Cambodge en 2007, 48% en 2011 et 25% en 2016. La gamme actuelle des produits et des destinations est plus équilibrée et le Cambodge est donc moins vulnérable, mais la dépendance vis-à-vis des vêtements, bien que fortement réduite, demeure importante et l'exposition à la conjoncture aux États-Unis et en Europe, bien que réduite, demeure importante.

3.4. Les progrès décrits ci-dessus s'inscrivent dans la trajectoire à relativement long terme empruntée par l'économie cambodgienne. Comme l'ont souligné le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le Cambodge se classe au 6ème rang des économies ayant connu la croissance la plus rapide au cours des 20 dernières années. Ce résultat a été possible parce que le Cambodge a eu accès et a participé au régime commercial mondial administré par l'OMC. Le Cambodge est tout à fait conscient de l'importance capitale, pour sa croissance et son développement propres, de la prescription de l'OMC concernant un commerce ouvert et équitable, régi par un système fondé sur des règles. L'expérience cambodgienne démontre largement qu'un tel système peut être efficace pour les pays les moins avancés, mais il est aussi indispensable de ne jamais perdre de vue les caractéristiques du système, afin de veiller à ce que ces pays soient capables d'en tirer tous les avantages possibles. Le Cambodge est honoré de s'être vu confier cette année la coordination des activités du Groupe des PMA au sein de l'OMC et il a fait tout son possible pour aider le Groupe à promouvoir ses intérêts dans l'Organisation.

4 RENDRE LE CAMBODGE PLUS COMPÉTITIF

4.1. La croissance spectaculaire du Cambodge est la conséquence directe de sa capacité concurrentielle sur les marchés internationaux et du fait qu'il conserve une économie ouverte. Initialement, sa compétitivité résultait pour une large part d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse. Plus récemment, les préférences commerciales octroyées en vertu du SGP et de programmes d'accès en franchise de droits et sans contingent (FDSC), en particulier le programme TSA de l'UE, tel que modifié en 2011 relativement aux règles d'origine, ont contribué de manière décisive au développement des exportations: l'augmentation des exportations cambodgiennes concerne pour pas moins de 80% les marchés accordant des préférences tarifaires non réciproques. Combinées au régime d'investissement attractif du pays, ces incitations sont à l'origine de la majeure partie des résultats du Cambodge en termes de croissance.

4.2. Les diverses circonstances ayant permis cette croissance rapide évoluent et continueront d'évoluer dans le futur. Certains des pays accordant des préférences au titre du SGP sont également en train de conclure des accords de libre-échange, ce qui tend à diminuer la valeur

commerciale de l'accès préférentiel dont le Cambodge bénéficie. Les privilèges particuliers (accès FDSC) dont il jouit en tant que PMA prendront fin à terme: la CNUCED a prévu que le Cambodge pourrait presque demander à sortir de la liste des PMA dans la seconde moitié des années 2020. Les salaires, qui participent des coûts du travail, sont en augmentation, ce qui est nécessaire pour que les avantages de l'intégration du Cambodge à l'économie mondiale soient équitablement partagés. Les bases anciennes de la compétitivité cambodgienne s'érodent et il appartient au pays lui-même d'en créer de nouvelles.

4.3. Face à l'érosion actuelle et potentielle des arrangements commerciaux préférentiels traditionnels, l'une des réponses a consisté à en conclure de nouveaux. Le Cambodge participe pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Communauté économique de l'ASEAN et il a signé des accords de libre-échange avec des partenaires de dialogue de l'ASEAN: Australie/Nouvelle-Zélande, Chine, Inde, Japon et République de Corée. Ces destinations représentent à l'heure actuelle une part relativement modeste des exportations totales du Cambodge, mais des chaînes de valeur régionales se mettent en place et le commerce régional connaît un essor rapide; la tendance se poursuivra sans aucun doute dans le futur. Le Cambodge participe également à la négociation du Partenariat économique régional global, qui vise à regrouper les divers arrangements de libre-échange avec les partenaires de dialogue de l'ASEAN pour former une seule zone commerciale préférentielle. Cette négociation devrait être achevée pour l'essentiel d'ici à la fin de 2017.

4.4. La capacité du Cambodge à développer rapidement ses exportations au cours des prochaines années dans le cadre de ces arrangements commerciaux préférentiels et à s'implanter sur des marchés où il ne bénéficie pas de préférences dépend essentiellement de sa compétitivité sous-jacente; l'amélioration rapide de cette compétitivité représente le défi le plus difficile qui attende le Cambodge.

4.5. Le gouvernement royal du Cambodge et ses ministres ont mis au point une stratégie à plusieurs niveaux pour relever ce défi. La troisième phase de la Stratégie rectangulaire et le Plan stratégique de développement 2014-2018 présentent les objectifs et la stratégie de développement pour l'ensemble de l'économie. Ils sont renforcés et détaillés sous la forme de plans et de stratégies de développement sectoriels, comme le Plan stratégique pour l'éducation 2014-2018; la Stratégie de développement du secteur financier 2011-2020; le Plan stratégique de développement du secteur agricole 2014-2018; et, plus récemment, la Politique de développement industriel 2015-2025, qui vise à transformer la structure industrielle du Cambodge, à forte intensité de main-d'œuvre, au profit d'activités à plus forte intensité de compétences. Des mesures ont également été décidées pour des produits en particulier: la Stratégie d'intégration du commerce (CTIS) a permis au gouvernement d'identifier dix secteurs d'exportation qui se verront traités en priorité. Il s'agit des vêtements; des chaussures; de l'assemblage dans l'industrie légère dans les zones économiques spéciales (SEZ); des produits alimentaires transformés; des produits de la pêche; du riz usiné; du manioc; du caoutchouc; du tourisme et des articles en soie à forte valeur ajoutée. Ces secteurs font quant à eux l'objet de stratégies par produit, comme le Document d'orientation sur la promotion de la production du riz paddy et des exportations de riz, le Cadre de planification stratégique pour la pêche 2015-2024; la Stratégie de développement du caoutchouc naturel 2011-2020; et la Stratégie de développement du tourisme 2012-2020. Pour chacun de ces produits, la CTIS était centrée, en plus d'autres aspects essentiels pour la compétitivité, sur les possibilités offertes aux producteurs de monter dans les chaînes de valeur, d'augmenter les volumes exportés, de diversifier les marchés cibles et de développer les relations en amont grâce à des liens au niveau des producteurs (petites et moyennes entreprises, pour l'essentiel), et sur les retombées socioéconomiques et environnementales.

4.6. Un certain nombre d'aspects généraux transversaux nuisent à la compétitivité du Cambodge comme destination pour les investisseurs et gênent toutes les entreprises désireuses de produire pour l'exportation; ils incluent la qualité et les lacunes de l'environnement juridique; le coût du respect des règlements et des procédures du gouvernement; la qualité de la main-d'œuvre; le coût de l'électricité; et le coût des transports et de la logistique. Les sections qui suivent décrivent brièvement les mesures et les plans gouvernementaux définis dans ces domaines.

4.1 Parachever et améliorer le régime juridique et réglementaire

4.7. L'accession du Cambodge à l'OMC était régie, entre autres, par la Décision du 10 décembre 2002 du Conseil général concernant l'accession des pays les moins avancés; le

Cambodge était devenu Membre de l'Organisation sans disposer de la législation et de la réglementation normalement exigées des Membres. En outre, il n'avait pas encore adopté les nombreux textes législatifs et réglementaires qui, sans être requis par les règles de l'OMC, sont indispensables pour créer un cadre juridique transparent et prévisible pour l'activité commerciale. Par conséquent, l'évolution de la législation et de la réglementation demeure l'une des priorités du pays et suit un programme de travail précis.

4.8. Le processus législatif se déroule en trois phases: élaboration d'un projet de loi par le ministère d'exécution concerné; examen par le Conseil des ministres; et, s'il est approuvé par ce dernier, présentation du projet à l'Assemblée nationale pour examen et adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat. Les paragraphes qui suivent concernent les principales mesures prises depuis le précédent examen de la politique commerciale ainsi que l'état d'avancement des lois en cours d'élaboration.

4.9. Les lois suivantes ont été adoptées pendant la période à l'examen:

- Loi sur les marchés publics (14 janvier 2012)
- Loi sur la gestion des pesticides et des engrais (14 janvier 2012)
- Loi sur les indications géographiques (20 janvier 2014)
- Loi sur l'assurance (4 août 2014)
- Loi sur l'organisation des tribunaux (16 juillet 2014)
- Loi sur les télécommunications (17 décembre 2015)
- Loi sur la santé animale et la production animale (1er février 2016)
- Loi sur les syndicats (17 mai 2016).

4.10. Le Cambodge a adhéré aux conventions internationales ci-après pendant la période à l'examen:

- Convention de Kyoto révisée (28 juin 2014)
- Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (5 juin 2015)
- Traité de coopération en matière de brevets (8 décembre 2016)
- Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles (25 février 2017).

4.11. Les lois en cours d'élaboration sont les suivantes:

- Loi sur la concurrence (en cours d'élaboration par le Ministère du commerce)
- Loi sur la protection des consommateurs (en cours d'élaboration par le Ministère du commerce)
- Loi sur contrats commerciaux (avec le Conseil des ministres)
- Loi sur les zones économiques spéciales (en cours d'élaboration par le Conseil pour le développement du Cambodge)
- Loi sur le commerce électronique (avec le Conseil des ministres)
- Loi sur les mesures correctives commerciales (avec l'Assemblée nationale)
- Loi sur les produits alimentaires (avec le Conseil des ministres)
- Loi sur les normes (en cours de modification, avec le Conseil des ministres)
- Loi sur les licences obligatoires pour la santé publique (avec le Conseil des ministres)
- --Loi sur les brevets, les certificats de modèle d'utilité et les dessins et modèles industriels (en cours de modification, avec l'Assemblée nationale)
- --Loi sur les secrets d'affaires et les renseignements non divulgués (en cours d'élaboration par le Ministère du commerce)
- Loi sur les connaissances traditionnelles, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles (en cours d'examen et d'élaboration par les Ministères concernés: Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et des beaux-arts, Ministère de la santé et Ministère de l'industrie et de l'artisanat)
- Loi sur les schémas de configuration de circuits intégrés (en cours d'élaboration par le Ministère de l'industrie et de l'artisanat)
- Loi sur le caoutchouc (en cours d'élaboration par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche – MAFF)
- Loi portant modification de la Loi sur la pêche (avec l'Assemblée nationale)

- Loi sur la protection des végétaux et le contrôle sanitaire (avec le Conseil des ministres).

4.12. La Loi sur l'organisation des tribunaux complète la série d'institutions qui existent pour le règlement des différends commerciaux. La loi prescrit l'établissement de tribunaux commerciaux dans les juridictions de première instance de tout le Cambodge (articles 5 et 14). Le Centre d'arbitrage national créé en vertu de la Loi de 2006 sur l'arbitrage commercial a été véritablement opérationnel en 2013 et constitue une nouvelle plate-forme de règlement des différends commerciaux fondée sur des procédures quasi-judiciaires. Les Ministères d'exécution eux-mêmes peuvent parfois participer au règlement des différends. En 2016, par exemple, le Ministère du commerce a reçu 17 dossiers relatifs à la prévention des contrefaçons de marques et a procédé à la médiation et au règlement de 12 d'entre eux.

4.13. Les lois adoptées et celles en préparation, de même que l'adhésion du Cambodge à diverses conventions internationales, témoignent de la priorité clairement accordée à la protection de la propriété intellectuelle. L'adhésion du Cambodge au Protocole relatif à l'arrangement de Madrid a été immédiatement suivie de l'adoption de deux Prakas (ordonnances ministérielles) nécessaires à la mise en œuvre des obligations du pays et portant sur les procédures respectivement destinées à la protection des marques de certification et à l'enregistrement international des marques. Depuis son adhésion au Protocole, le Cambodge a reçu 3 377 demandes d'enregistrement international de marques, à la suite de quoi 1 006 marques ont obtenu une protection.

4.14. La Loi sur les indications géographiques constitue une base solide pour la protection des indications géographiques, auparavant protégées en vertu d'un Prakas du Ministère du commerce. Actuellement, le Cambodge accorde une protection au poivre de Kampot et au sucre de palme de la province de Kampong Speu, et il procède à l'enregistrement du pamplemousse de Koh Trung. En 2016, le poivre de Kampot a pu être dûment enregistré dans l'UE et au Viet Nam; le sucre de palme de Kampong Speu a été enregistré au Viet Nam et en Thaïlande.

4.15. L'objectif du projet de loi sur les licences obligatoires pour la santé publique est de permettre au Cambodge de bénéficier pleinement des amendements à l'Accord sur les ADPIC traitant de la santé publique et entrés en vigueur en janvier 2017. Les projets de loi sur les renseignements non divulgués et les schémas de configuration de circuits intégrés complètent les prescriptions juridiques du Cambodge découlant de l'ADPIC. (Il est à noter que les circuits intégrés sont actuellement protégés en vertu d'un Prakas).

4.16. La Loi sur les brevets et sur les dessins et modèles industriels adoptée en 2003 fait l'objet d'une révision, avec l'ajout d'un nouvel article 136 et de nouveaux alinéas dans les articles suivants: article 37 (nouvel alinéa 4), article 38 (nouvel alinéa 2), article 109 (nouveaux alinéas 2 et 3).

4.17. Le Cambodge a adhéré au Traité de coopération en matière de brevets en 2016. Il a conclu des accords bilatéraux avec l'UE, Singapour et le Japon pour accélérer la reconnaissance des brevets et/ou en faciliter la délivrance afin qu'elle soit plus rapide. Le 20 janvier 2015, le Ministère de l'industrie et de l'artisanat et l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de propriété industrielle, qui permet aux détenteurs de brevets délivrés à Singapour d'obtenir une protection au Cambodge. Le Prakas sur le réenregistrement des brevets singapouriens au Cambodge qui a été adopté ensuite est entré en vigueur en juillet 2016. Un Prakas en date du 25 juillet 2016 garantit l'accélération de la délivrance des brevets au titre de la coopération avec l'Office des brevets japonais pour la facilitation de la délivrance des brevets au Cambodge, coopération qui permet d'octroyer rapidement un brevet après une demande déposée au Cambodge, sur la base d'une recherche d'antériorité et d'un examen réalisés au Japon.

4.18. Le projet de loi sur les normes révise le texte de 2007 pour qu'il soit pleinement conforme aux prescriptions de l'OMC.

4.19. Une fois adoptés, les projets de loi sur les contrats commerciaux, le commerce électronique, la protection des consommateurs et la concurrence clarifieront le cadre juridique dans lequel les entreprises évoluent. La Loi sur la santé animale et le projet de loi sur les produits alimentaires compléteront le régime du Cambodge en matière de mesures sanitaires. La Loi sur les mesures correctives commerciales, une fois accompagnée de son décret d'application, complétera l'éventail

de mesures de politique commerciale à la disposition du Cambodge. Les projets de loi sur les normes, les mesures correctives commerciales, les produits alimentaires et la propriété intellectuelle sont pleinement conformes aux prescriptions de l'OMC. L'ensemble des lois déjà adoptées et des lois en projet constitue une avancée significative.

4.2 Réduire les coûts d'observation des règlements et des procédures administratives

4.20. Le gouvernement royal poursuit avec détermination ses efforts pour abaisser les coûts liés au respect des règlements et des procédures officiels. Il entretient un dialogue permanent avec le secteur privé, essentiellement dans le cadre du Forum secteur public/privé et de ses différents groupes de travail, et du Mécanisme de partenariat douanes-secteur privé, qui aide à identifier les domaines dans lesquels une amélioration des procédures administratives serait la plus profitable au monde de l'entreprise.

4.21. Une partie des coûts liés à l'activité commerciale ou à l'importation et à l'exportation correspond à des coûts de "découverte", c'est-à-dire aux coûts engagés pour déterminer quelles sont les procédures précisément exigées par l'administration et comment s'y conformer. Afin de réduire ces coûts pour les négociants internationaux, le Ministère de l'économie et des finances a créé en 2015 le Centre national d'information sur le commerce (www.cambodiantr.gov.kh), un portail en ligne à partir duquel les négociants ont facilement accès à toutes les informations de nature commerciale qu'il faut connaître pour importer ou exporter depuis ou vers le Cambodge. Ce centre, conforme aux engagements pris par le Cambodge au titre de l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN (ATIGA), est l'une des composantes du Centre d'information sur le commerce de l'ASEAN. Il fournit en outre au Cambodge une base pour respecter ses engagements au titre de l'article premier (Publication et disponibilité des renseignements) de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).

4.22. Une initiative du même ordre a été lancée dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. En 2014, le Ministère du commerce a créé le site Web www.cambodiaip.gov.kh, sur lequel le public peut rechercher les marques enregistrées au Cambodge et dans les pays de l'ASEAN. Le Ministère du commerce a également introduit le Système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle (IPAS), grâce auquel les examinateurs de marques peuvent stocker et rechercher des données sur les marques. L'IPAS a été régulièrement perfectionné et les examinateurs peuvent désormais y transférer un plus large éventail de documents relatifs aux marques, ce qui rationalise les flux de travail et permet un enregistrement rapide des marques.

4.23. En plus d'offrir un accès plus simple et plus rapide aux informations sur les procédures concernant les entreprises et le commerce, le gouvernement royal a pris un certain nombre de mesures pour simplifier les procédures elles-mêmes; qui consistent généralement à appliquer des méthodes de gestion des risques et à informatiser les démarches. Les mesures décrites ci-dessous ont été prises récemment pour accélérer les procédures d'importation et d'exportation.

Automatisation des douanes

4.24. Le Département général des douanes et accises (GDCE) a continué d'améliorer et de développer les fonctionnalités de SYDONIA. Le système est actuellement utilisé dans 74 grands postes frontières et bureaux de douane et traite 99% des déclarations en douane (document administratif unique ou DAU). Le système sert principalement à traiter les déclarations d'importation ou d'exportation, les saisies effectuées directement par les négociants, les transactions liées aux entrepôts sous douane et les manifestes de fret (pilotés au niveau du port international de Phnom Penh). Les négociants peuvent consulter le statut de leur DAU depuis le site en ligne des douanes. En outre, d'autres procédures douanières (déclarations de transit et déclarations simplifiées) ont été automatisées. Le délai moyen de dédouanement d'une expédition, c'est-à-dire le temps écoulé entre le dépôt du DAU et la mise en libre circulation des marchandises, est inférieur à deux heures.

Guichet unique

4.25. En mars 2015, un Comité directeur pour le Guichet unique national ainsi qu'un Groupe consultatif sur les questions politiques et juridiques et une équipe de projet ont été nommés et chargés de mettre leurs compétences en matière de surveillance, de gestion et d'exécution au

service du processus d'élaboration du Guichet unique national du Cambodge (CNSW). Plusieurs Ministères y participent et tous devront dans une certaine mesure adapter leurs processus et leurs procédures aux besoins du Guichet unique national.

4.26. Comme le Guichet unique national cambodgien (CNSW) fera à terme partie intégrante du Guichet unique de l'ASEAN, tout est mis en œuvre pour que les processus soient harmonisés et rationalisés avant la conception de la composante TIC. Selon les recommandations formulées à l'issue d'une évaluation des besoins réalisée en 2016, la conception et la mise en œuvre du CNSW devraient se dérouler en trois phases. La première phase viserait en priorité à connecter, d'une part, le CNSW à SYDONIA et, d'autre part, la partie du système de certificats d'origine électroniques concernant le commerce dans l'ASEAN au Guichet unique de l'ASEAN. En 2017, le Cambodge a demandé de l'aide pour l'installation de la passerelle vers le Guichet unique de l'ASEAN et, d'ici à la fin de l'année, un système de routage devrait être en place: il fonctionnera comme un guichet unique national de base raccordé au Guichet unique de l'ASEAN et ne servira qu'à échanger des certificats d'origine de l'ASEAN (certificat d'origine électronique, formulaire D) avec d'autres pays Membres. Ceci devrait préparer le Cambodge aux essais d'échanges de documents de déclaration en douane de l'ASEAN (ACDD) et de certificats phytosanitaires électroniques qui sont prévus l'an prochain. La deuxième phase permettrait l'intégration d'autres organismes publics (délivrant les autorisations et les permis) au CNSW. La troisième phase finalisera la mise en œuvre du CNSW selon le plan directeur du Guichet unique national et les documents qui l'accompagnent. Le Cambodge a notifié le Guichet unique prévu à l'article 10:4 de l'AFE comme une disposition de la catégorie C.

Gestion des risques

4.27. Le GDCE utilise un système de base de données pour la gestion des risques douaniers qui est intégré à SYDONIA et facilite le dédouanement en classant les déclarations en douane dans quatre catégories. Les déclarations relevant du "circuit vert" sont évaluées automatiquement et un document de dédouanement est émis. Ces déclarations peuvent faire l'objet d'un contrôle après dédouanement. Les déclarations relevant du "circuit bleu" font l'objet d'un traitement identique, mais le contrôle après dédouanement est obligatoire. Les déclarations classées dans le "circuit jaune" donnent lieu à une vérification des documents avant l'évaluation en douane et le dédouanement, tandis que celles qui relèvent du "circuit rouge" donnent lieu à une vérification des documents et une inspection matérielle avant l'évaluation en douane et le dédouanement. Ce système est évalué et mis à jour en permanence pour garantir une identification efficace des cargaisons et des importateurs à haut risque.

Programme en faveur des meilleurs négociants et opérateurs économiques agréés

4.28. Première étape avant la mise en œuvre, à terme, d'un programme d'opérateurs économiques agréés (et en conformité avec les prescriptions du Cadre de normes SAFE de l'OMD), le GDCE a introduit en juin 2014 son mécanisme d'incitations en faveur des meilleurs négociants, qui octroie des avantages aux négociants remplissant certains critères. À ce jour, 17 entreprises sont admissibles à ce programme et bénéficient, entre autres choses, des incitations suivantes: priorité pour les procédures douanières; exemption de la vérification préalable pour l'évaluation en douane et des certificats d'origine; et exemption de l'obligation d'obtenir un permis de transport pour l'importation ou l'exportation de marchandises.

Contrôle après dédouanement

4.29. Le GDCE a introduit la phase initiale de son programme de contrôle après dédouanement en 2012, pour le secteur de la confection, avec l'objectif d'accélérer le mouvement des importations par des plates-formes d'arrivée et de transport, et d'améliorer la mise en conformité volontaire et la mobilisation des recettes. Ce programme de contrôle après dédouanement permet de dédouaner immédiatement certains envois au point d'entrée et le contrôle des déclarations présentées par les négociants est effectué après le dédouanement. Ce mécanisme a été progressivement étendu à d'autres secteurs et il s'applique de manière générale depuis juin 2016, une attention particulière étant portée aux exportateurs et importateurs réguliers.

Décisions anticipées

4.30. En janvier 2013, le GDCE a mis en place un processus de décisions anticipées juridiquement contraignantes. Les négociants peuvent demander des décisions anticipées en matière de classification tarifaire, d'évaluation en douane et d'origine des marchandises. Ces décisions sont valables trois ans et suppriment les examens relatifs à la classification, à l'évaluation et à l'origine de la liste des procédures requises lors du passage en douane des marchandises.

Permis/douanes électroniques

4.31. Le GDCE s'emploie à informatiser plusieurs systèmes de documentation, dont les systèmes documentaires relatifs aux aspects suivants: transport, transport de produits pétroliers, transit douanier, déclaration sommaire, caution, scannage des conteneurs et permis électronique. La mise au point du permis électronique se poursuit; il permettra essentiellement aux négociants de déposer une demande de permis et de recevoir l'accord en ligne. Cette initiative n'en est encore qu'à ses tout débuts.

Certificats phytosanitaires

4.32. Chaque année, plus de 10 000 envois à l'exportation doivent être accompagnés d'un certificat phytosanitaire. Un système automatisé sera mis au point pour la délivrance de ces certificats. Les demandes de certificats seront effectuées en ligne, les inspections réalisées par des équipes mobiles et les certificats pourront être délivrés en de nombreux endroits du pays. Le certificat électronique produit pourra être envoyé directement aux autorités compétentes du pays importateur.

Certificats d'origine cambodgienne

4.33. En 2016, le Ministère du commerce a introduit un service en ligne destiné à simplifier et accélérer la délivrance des certificats d'origine cambodgienne. Un exportateur souhaitant faire sa demande en ligne crée tout d'abord un compte auprès du Ministère du commerce et peut ensuite se connecter pour créer des certificats individuels. Une fois connecté, il choisit le type de certificat d'origine souhaité, saisit le nom et l'adresse de son entreprise et autres précisions relatives à l'exportateur, fournit les renseignements qui doivent figurer sur le certificat (marques, nombre de paquets, descriptif et code SH des marchandises, critère d'origine utilisé, etc.) et présente un projet de certificat par voie électronique, après avoir téléchargé au moins une pièce justificative telle qu'un connaissement ou une déclaration en douane. Le projet est ensuite vérifié par un fonctionnaire du Ministère du commerce et, si tout est correct, l'entreprise requérante règle toutes les redevances et tous les droits par voie électronique. Elle peut alors imprimer et signer le certificat d'origine et le présenter au Ministère du commerce pour validation finale.

4.34. Le Cambodge a franchi les premières étapes vers l'adoption d'un système dans lequel les exportateurs émettent eux-mêmes leurs certificats d'origine. En août 2015, il a rejoint le projet pilote d'autocertification de l'ASEAN (SCPP1) dans le cadre duquel le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Malaisie, le Myanmar, Singapour et la Thaïlande acceptent les certificats d'origine de l'ASEAN créés par les exportateurs certifiés de leurs pays respectifs. À l'heure actuelle, un petit nombre seulement d'exportateurs et de producteurs cambodgiens sont agréés pour émettre leurs propres certificats; le Ministère du commerce invite instamment les autres à participer au projet pilote. Le Cambodge compte participer au dispositif d'autocertification mis en place à l'échelle de l'ASEAN à partir de 2019.

Le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique

4.35. En août 2017, le Cambodge a adhéré à l'Accord-cadre de la CESAP sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui entend créer les conditions voulues pour l'échange et la reconnaissance mutuelle et l'échange des données et des documents relatifs au commerce sous forme électronique et faciliter l'interopérabilité entre des guichets uniques nationaux et sous-régionaux.

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

4.36. Le Cambodge a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges le 12 février 2016, devenant ainsi le 8ème PMA et le 69ème Membre à ratifier l'AFE. À la fin de 2016, il a terminé l'évaluation de la conformité de son cadre de facilitation des échanges aux prescriptions de l'AFE et établi une feuille de route pour sa mise en œuvre. En août 2017, le Cambodge a présenté à l'OMC ses notifications concernant les catégories A, B et C et le calendrier indicatif de mise en œuvre des diverses dispositions de l'AFE. L'Accord sur la facilitation des échanges constituera le cadre dans lequel s'inscriront les futurs efforts de simplification et d'accélération des formalités administratives liées au commerce.

Enregistrement des marques

4.37. Le 25 mai 2017, le Ministère du commerce a lancé le Système en ligne de dépôt des marques; cette nouvelle infrastructure en ligne permet aux requérants de compléter en ligne leur demande d'enregistrement d'une marque, ce qui réduit les délais et les coûts associés à ces démarches.

Enregistrement des entreprises

4.38. Outre la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation, des mesures ont été prises pour réduire les coûts d'immatriculation des entreprises au Cambodge. Avant 2016, la procédure était manuelle et il fallait compter cinq jours ouvrables pour le traitement des documents requis et l'émission d'un certificat d'enregistrement. En 2016, le Ministère du commerce a introduit une nouvelle procédure d'enregistrement comportant moins d'étapes (la démonstration de la viabilité financière sur la foi d'un document attestant de l'existence d'un compte bancaire peut maintenant être faite après l'enregistrement et le dirigeant de l'entreprise n'est plus tenu d'être présent en personne) et permettant de procéder aux formalités restantes en ligne, sur le portail *ad hoc* www.businessregistration.moc.gov.kh. Ce système automatisé permet aux entreprises de s'immatriculer depuis n'importe quel lieu au Cambodge ou à l'étranger et constitue une base de données informatives qui peut être partagée avec d'autres ministères d'exécution, ce qui évite aux entreprises d'avoir à fournir à maintes reprises les mêmes informations.

4.39. Pour s'enregistrer en tant que nouvel utilisateur, le requérant indique s'il s'agit d'une entreprise individuelle, d'une société en nom collectif, d'une société privée à responsabilité limitée, d'une société anonyme ou d'une entreprise étrangère. Il fournit ensuite les renseignements et les documents exigés et règle le droit d'enregistrement; avec le système en ligne, le requérant peut procéder à son inscription en 15 jours. Une fois ces étapes franchies, les renseignements et les documents sont téléchargés et soumis pour examen à un fonctionnaire du service d'enregistrement. Dès acceptation du dossier, l'entreprise est immédiatement enregistrée et un certificat est émis. Le délai est généralement de 3 à 5 jours ouvrables après le téléchargement du dossier complet par le requérant. Quand une nouvelle entreprise s'enregistre comme société privée à responsabilité limitée ou comme société anonyme, sa constitution en société est automatique.

4.40. Le portail d'enregistrement permet au déclarant de suivre l'avancement de son dossier et de s'informer rapidement sur son statut. Une fois la demande acceptée et les droits correspondants réglés, l'entreprise reçoit un certificat électronique sur lequel figure un timbre, un code QR et une signature électroniques. Le code QR facilite les recherches de renseignements pertinents dans la base de données et d'autres systèmes. En plus de faciliter le paiement en ligne des droits, le portail peut être utilisé pour procéder à la déclaration annuelle, à la déclaration de dissolution d'une entreprise et effectuer d'autres formalités connexes.

4.41. Après le lancement du portail en 2016, toutes les entreprises existantes et les entreprises individuelles ont eu jusqu'au 31 mars 2016 pour se réenregistrer à l'aide du nouveau système en ligne. La tâche se révélant compliquée, le délai a été repoussé au 31 décembre 2016. En septembre 2017, quelque 12 054 entreprises et 1 466 entreprises individuelles avaient procédé à leur réenregistrement et obtenu un certificat électronique.

4.42. L'autre enregistrement obligatoire pour les nouvelles entreprises, auprès de la Direction générale des impôts du Ministère de l'économie et des finances, peut également s'effectuer en ligne. Le Ministère du commerce et le Ministère de l'économie et des finances ont travaillé à la création d'une interface entre les deux systèmes d'enregistrement afin de permettre les échanges d'informations entre les deux institutions. L'interface devrait être prête d'ici la fin de 2017.

4.3 Améliorer la qualité de la main-d'œuvre

4.43. La main-d'œuvre est l'intrant le plus fondamental pour toute activité économique, et sa qualité est le principal déterminant de la compétitivité. L'efficacité du travail comme facteur dépend du niveau d'études général de la main-d'œuvre; des compétences pratiques que les travailleurs qui deviennent des actifs mettent en œuvre pour effectuer leurs tâches; et de la création d'un cadre juridique favorisant des interactions harmonieuses entre employeurs et salariés dans le contexte du travail. Le Cambodge progresse sur ces trois fronts.

4.44. La qualification de la main-d'œuvre commence avec l'instruction élémentaire, qui dote la future force de travail de la capacité à apprendre et se former. L'instruction élémentaire devrait aussi lui permettre d'acquérir les compétences, les attitudes et les règles nécessaires à sa réussite professionnelle. Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, dans le cadre de son Plan stratégique pour l'éducation 2014-2018 et de son Plan directeur pour l'enseignement technique secondaire supérieur (2015-2019), a engagé un programme de réforme énergique et de grande envergure pour offrir à tous les Cambodgiens l'accès à un enseignement de qualité; augmenter les taux de réussite scolaire; élever le niveau d'études et accroître la pertinence de l'enseignement généralisé; et réduire le décalage entre, d'une part, les besoins du marché de l'emploi en termes de compétences, d'esprit critique et de savoirs, et, d'autre part, les compétences effectivement acquises avec l'obtention d'un diplôme de fin d'études. Parmi les nombreux changements apportés au système, ceux qui suivent sont particulièrement importants dans l'optique de préparer les étudiants au monde du travail.

4.45. Dans l'enseignement primaire et secondaire:

- le programme a été entièrement revu et modifié en 2016, l'objectif étant qu'il corresponde aux besoins actuels. L'accent est mis plus fortement sur le groupe de disciplines STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports s'emploie maintenant à élaborer les nouveaux plans de cours requis par le nouveau programme;
- une politique des "écoles de nouvelle génération" a été adoptée et des programmes pilotes sont en cours d'élaboration. Ces écoles doivent ouvrir une nouvelle voie au sein du système éducatif public, pour créer à terme des établissements publics autonomes, bénéficiant d'investissements substantiels et respectant de nouvelles normes de responsabilité et de gouvernance, mais aussi des normes professionnelles, pour l'enseignement du XXIe siècle;
- cinq nouveaux établissements secondaires d'enseignement général et technique viennent d'être créés, portant à neuf le nombre total de ces écoles. Deux autres ouvriront en 2018. Les établissements secondaires généraux et techniques dispensent un enseignement général et spécialisé dans les domaines de l'électricité, l'électronique, la mécanique, la production animale et l'agronomie. Ils sont situés dans les provinces et chacune des 24 provinces du Cambodge et la capitale, Phnom Penh, devraient être dotées d'au moins un établissement de ce type à terme;
- les règles de l'examen de fin d'études secondaires ont été durcies, pour que l'obtention du diplôme de fin d'études sanctionne l'acquisition effective des compétences et des savoirs requis.

4.46. Dans l'enseignement supérieur:

- le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a adopté il y a peu son premier plan à long terme pour l'enseignement supérieur, qui englobe 73 établissements (universités et instituts), dont 60 sont privés. La Feuille de route pour l'enseignement supérieur cambodgien en 2030 et au-delà définit quatre grands objectifs: améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et le rendre plus pertinent dans l'intérêt même de l'économie et de la société; offrir un accès large et plus équitable à l'enseignement

supérieur; internationaliser l'enseignement supérieur cambodgien; et en améliorer la gouvernance et le financement;
- une politique nationale de formation des jeunes et un plan d'action national ont été adoptés. Le plan d'action vise, entre autres choses, à encourager les jeunes à développer leur esprit d'initiative et leur créativité, à innover et créer des entreprises;
- le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a récemment mis en chantier un programme d'interventions conçu pour améliorer les programmes d'enseignement, en particulier dans les disciplines STIM prioritaires;
- ces dernières années, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a commencé à investir de manière plus stratégique dans la recherche et l'innovation menées par les établissements d'enseignement supérieur. Cette intervention prévoit l'octroi de bourses de recherche à ces établissements; le perfectionnement des compétences et des qualifications des membres du corps professoral grâce à des aides leur permettant d'obtenir des diplômes plus élevés à l'étranger et de saisir des occasions de formation en cours d'emploi; des investissements dans les installations de recherche, en particulier les laboratoires; et la formulation de politiques de recherche et d'un plan directeur dans ce domaine. Des efforts sont déployés pour créer des centres d'excellence pour la recherche dans des domaines de pointe auprès de certains établissements d'enseignement publics prioritaires, mais aussi pour encourager les établissements du troisième cycle à continuer de renforcer leurs capacités de recherche.

4.47. Le Ministère du travail et de la formation professionnelle (MLVT) administre 39 établissements proposant un enseignement et une formation professionnelle techniques; ils sont installés dans les 24 provinces du Cambodge et dans la capitale Phnom Penh. On dénombre également 74 instituts de formation professionnelle enregistrés auprès du MLVT et dirigés par des entreprises privées ou des ONG. Avant 2010, les établissements gérés par l'État se concentraient essentiellement sur la lutte contre le décrochage scolaire et contre la pauvreté. Depuis, leurs fonctions ont été réformées et étendues, et ils sont devenus d'importants fournisseurs de compétences qui permettent à la main-d'œuvre d'être plus productive. Certaines des évolutions les plus marquantes sont les suivantes:

- en consultation avec le secteur privé, l'orientation des formations en fonction des besoins du marché du travail;
- l'élaboration d'un programme de formation détaillé allant des niveaux de compétence élémentaires aux niveaux avancés. Des certificats de formation professionnelle technique sont délivrés à trois niveaux: diplôme supérieur de technologie/commerce; licence de technologie/commerce; master de technologie/commerce;
- la création du Cadre national de qualifications et de systèmes d'assurance qualité pour veiller au respect des normes;
- l'augmentation du nombre d'établissements délivrant des diplômes, porté à 29;
- la désignation de la mécanique automobile, de la construction et des technologies de l'information et des communications (TIC)/du commerce comme des secteurs prioritaires; l'électricité et l'industrie manufacturière seront ajoutés à la liste ultérieurement; et
- l'introduction de méthodes de formation axées sur les compétences.

4.48. En 2017, le gouvernement royal a approuvé une politique nationale pour l'enseignement et la formation professionnels techniques pour la période 2017-2025, dont les objectifs sont les suivants: augmenter les chances d'obtenir des emplois décents et productifs; renforcer la valorisation des compétences et des ressources humaines; et améliorer la gouvernance du marché du travail.

4.49. Le renforcement des capacités globales des étudiants diplômés facilite la tâche des entreprises qui veulent former leurs employés à des fonctions particulières. Les grands secteurs exportateurs cambodgiens ont déjà créé des centres de formation pour développer les compétences de leurs effectifs. Dernièrement, l'Association des entreprises de confection du Cambodge a ouvert un institut de formation à la confection proposant divers stages de courte durée consacrés à des aspects techniques tels que la confection proprement dite, l'évolution des coupes et les modifications des patrons. Pour développer la main-d'œuvre cambodgienne de niveau intermédiaire, l'institut propose également des "formations-placements" aux diplômés de l'Université; il s'agit de 3 mois de formation intensive suivis de 12 mois dans une entreprise de

confection cambodgienne. Les cours dispensés actuellement concernent les métiers suivants: vente de vêtements, stylisme et conception de produits, et génie, qualité et production industriels.

4.50. Le secteur touristique a également pris des mesures pour renforcer les compétences de sa main-d'œuvre dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie. Le gouvernement a créé l'Institut national du tourisme au sein du Ministère du tourisme. Des écoles de tourisme ont vu le jour, comme l'École Paul Dubrule et Sala Baï à Siem Reap, et Pour un Sourire d'Enfant (PSE) à Phnom Penh. Le gouvernement envisage de construire deux centres de formation professionnelle à Phnom Penh et Sihanoukville afin d'accroître la compétitivité du secteur touristique cambodgien. L'Académie des arts culinaires du Cambodge est un partenariat public-privé; proposant une formation aux arts culinaires sur deux ans, l'Académie est agréée par la Swiss Hotel Management Academy de Lucerne, son partenaire pour la formation technique.

4.51. Les relations entre employeurs et salariés sont régies par la Loi de 1997 sur le travail, qui précise les droits et obligations des uns et des autres et traite de diverses questions: contrats, conditions de travail, santé et sécurité des travailleurs, liberté syndicale et représentation des travailleurs, règlement des différends, grèves, fermetures de sites, etc. La Loi sur les syndicats promulguée en 2016 détaille le cadre juridique du fonctionnement des syndicats et clarifie les droits et les responsabilités des organisations syndicales et patronales.

4.52. À l'heure actuelle, il existe un salaire minimal obligatoire pour les salariés des secteurs de l'habillement et de la chaussure. Il est fixé chaque année par le Ministère du travail et de la formation professionnelle, sur recommandation du Comité consultatif du travail, un organe tripartite composé de représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Une Loi sur le salaire minimal et une Loi sur les procédures de jugement des conflits du travail sont en cours de formulation et devraient être votées au premier trimestre 2018.

4.4 Développer l'approvisionnement en électricité et réduire son coût

4.53. L'approvisionnement électrique et son coût sont deux composantes clés de la compétitivité. Au Cambodge, l'électricité est plus chère que dans les pays voisins et l'approvisionnement plus aléatoire, ce qui diminue l'attractivité relative du pays comme destination pour l'investissement et comme plate-forme d'exportation. Dans l'avenir, un développement des réseaux électriques visant à offrir un accès à l'électricité sur tout le territoire, assurer un approvisionnement fiable des zones industrielles et abaisser les coûts de l'électricité consommée à des fins commerciales et industrielles constitue une véritable priorité. Au vu de la demande prévisionnelle, il faudra augmenter la fourniture nationale d'électricité, de 6 015 GWh en 2015 à 9 406 GWh en 2020 puis 14 951 GWh en 2025 pour atteindre les objectifs et soutenir la croissance économique globale rapide qui est attendue. Dans le même temps, les sources d'énergie à moindre coût, en particulier l'hydroélectricité, devront représenter une part plus importante de l'offre globale pour que les coûts baissent.

4.54. Selon le plan directeur pour la production d'électricité élaboré par les autorités cambodgiennes, les pics de production à Phnom Penh seront désormais couverts par des unités thermiques, tandis que des unités au diesel de petite et moyenne taille fourniront les charges de base et de pointe dans les petites et grandes villes de province. Le plan prévoit également un développement important de l'hydroélectricité, d'abord à partir de petites unités au diesel puis de projets hydroélectriques de moyenne et grande taille. Cinq centrales au charbon supplémentaires devraient également entrer en service entre 2017 et 2021 ainsi qu'un générateur hydroélectrique. Au cours de la période 2021-2025, 13 projets hydroélectriques différents entreront en production, de même qu'une grande unité thermique.

4.55. Le réseau de distribution est étendu pour assurer une couverture plus large et plus efficace. Entre 2017 et 2021, 853 kilomètres de ligne de transport à 115 kV seront construits ainsi que 1 426 kilomètres de lignes à 230 kV et 294 kilomètres de lignes à 500 kV.

4.56. Le coût de l'électricité est abaissé. Le prix de l'électricité consommée à des fins commerciales et industrielles, quand elle est achetée directement aux sous-stations, a été ramené à 0,126 dollar EU le kWh. Le coût de l'électricité achetée directement aux réseaux principaux de Phnom Penh et des provinces diminue progressivement et s'établira à 0,162 dollar EU en 2020,

soit une réduction d'environ 9% par rapport à 2015. D'autres baisses sont prévues entre 2021 et 2025.

4.5 Transports et logistique

4.57. Les coûts du transport et de la logistique au Cambodge sont plus élevés que dans les pays voisins, diminuant là encore l'attractivité relative du pays comme destination pour l'investissement et comme plate-forme d'exportation. De surcroît, les capacités logistiques actuelles devront être considérablement augmentées pour faire face à l'essor rapide des importations et exportations qui est attendu dans les années à venir.

4.58. La plupart des exportations cambodgiennes sont expédiées depuis des ports cambodgiens ou vietnamiens. Environ 70% d'entre elles partent du port autonome de Sihanoukville (PAS) et empruntent la totalité ou une partie du couloir de transport reliant le port à Phnom Penh. L'essentiel des 30% restants sont acheminés vers l'est et transitent dans les ports en eau profonde du Viet Nam, d'où ils rejoignent leur destination finale. L'efficience de ces deux couloirs est un facteur déterminant capital des coûts supportés par les exportateurs cambodgiens pour mettre leurs marchandises sur le marché, et donc de leur compétitivité. Les paragraphes ci-après décrivent succinctement les projets visant à élargir et améliorer ces deux couloirs et ceux concernant l'amélioration du couloir reliant Phnom Penh à la frontière thaïlandaise, qui constitue un élément clé de la connectivité de l'ASEAN.

4.59. Comme une grande partie de l'activité manufacturière a lieu à Phnom Penh et dans ses environs, la première question logistique que doivent régler la plupart des exportateurs est de s'assurer un accès efficient à l'un des trois couloirs. Pour le transport par camion, l'aménagement de rocades est une solution, qui évite en outre les coûts liés aux embouteillages urbains. Le Cambodge a commencé par la construction d'une rocade intérieure et en construit actuellement deux autres. La rocade intérieure est presque exclusivement en zone urbaine mais évite le centre-ville. Toutefois, elle n'échappe pas aux embouteillages habituels en ville. La deuxième rocade est extra-urbaine et sa construction s'achèvera l'an prochain. Elle est épargnée par la plupart des problèmes d'encombrement et sera particulièrement utile pour le transport de marchandises entre la métropole et la route nationale 1 et pour desservir le port autonome de Phnom Penh ou accéder directement à la frontière vietnamienne. La construction de la troisième rocade débutera l'an prochain. Son tracé est encore plus éloigné de la zone métropolitaine et permet une communication fluide, sans embouteillages, entre les trois corridors.

4.60. Les camions qui circulent entre la zone métropolitaine de Phnom Penh et le port autonome de Sihanoukville empruntent actuellement la route nationale 3 ou la route nationale 4, une route à deux voies qui a été élargie et améliorée. Les projets de construction d'un nouvel axe rapide à accès limité (quatre voies) reliant Phnom Penh et Sihanoukville sont bien avancés; cet ouvrage réduira fortement les temps de parcours entre les deux villes.

4.61. Le trafic ferroviaire entre Phnom Penh et Sihanoukville a été rétabli récemment mais le transport de marchandises par rail entre la capitale et le port demeure jusqu'ici relativement limité. L'intérêt et la faisabilité de divers scénarios concernant les moyens de rendre ce mode de transport plus attractif sont en cours d'étude; il est envisagé, entre autres choses, de construire un embranchement vers la zone économique spéciale de Phnom Penh et de créer des lignes desservant l'aéroport et le port autonome de Phnom Penh.

4.62. Des améliorations sont apportées aux installations portuaires elles-mêmes. Le port autonome de Sihanoukville est en train de se doter d'un nouveau terminal polyvalent qui gérera l'exploration pétrolière en mer, les produits agricoles et les autres marchandises sèches en vrac. Le terminal devrait entrer en service en 2018.

4.63. Des plans détaillés ont été élaborés en vue d'augmenter les capacités portuaires pour le trafic de conteneurs. D'après la demande estimée, le port devrait traiter environ 800 000 EVP d'ici 2025 et pas moins de 1 200 000 EVP d'ici 2030, ce qui est très supérieur à sa capacité actuelle, d'environ 500 000 EVP. Durant la première phase d'extension prévue, un nouveau terminal à conteneurs de 350 mètres sera construit et le canal d'accès ainsi que le bassin portuaire seront dragués pour que des bâtiments plus grands aient accès au port. Le chantier doit être terminé en

2023. D'autres plans prévoient ensuite d'agrandir encore le terminal à conteneurs (phases deux et trois) d'ici 2040.

4.64. Le couloir entre Phnom Penh et le Viet Nam a été amélioré dernièrement, avec l'achèvement de deux projets de construction: le remplacement des transbordeurs qui traversaient le Mékong à Neak Lœung par un pont, qui réduit considérablement le temps de trajet entre Phnom Penh et la frontière vietnamienne; et la construction par le port autonome de Phnom Penh d'un nouveau terminal à conteneurs sur le Mékong, en aval de Phnom Penh. En bordure de la route nationale 1 et près de son intersection avec les deux rocades extérieures, le terminal permet de livrer des conteneurs dans le port sans traverser la métropole de Phnom Penh. Le plan directeur du terminal prévoit un agrandissement ultérieur, la création d'une zone logistique derrière le port et la construction d'une usine de transformation du riz. Actuellement, ce port exporte surtout des vêtements et du riz, principalement à destination de la Chine, du Viet Nam et des États-Unis.

4.65. Le Cambodge a signé un mémorandum d'accord avec le Viet Nam portant sur la construction d'une route express à accès limité (quatre voies) entre Phnom Penh et Hô Chi Minh-ville. Le tronçon cambodgien du projet est en cours de planification mais les financements restent à trouver.

4.66. Un troisième couloir relie Phnom Penh à la frontière thaïlandaise, à Poipet, mais ne constitue pas encore un axe d'exportation majeur. Son rôle est toutefois primordial pour la connectivité de l'ASEAN et il accélère les flux commerciaux entre le Cambodge et ses proches voisins de l'ASEAN, ainsi que les flux transitant par ces derniers. Ce couloir aussi sera prochainement pourvu d'une route express à accès limité à quatre voies, dont un tronçon a déjà été réalisé. La ligne de chemin de fer proche de la frontière thaïlandaise est en réparation et les plans de construction du tronçon additionnel qui assurera la jonction avec le réseau ferroviaire thaïlandais avancent. Le nouveau tronçon devrait être terminé en 2020.

4.67. Grâce à ces différents projets dans le secteur des transports, les exportateurs cambdogiens disposeront bientôt de moyens plus rapides et moins coûteux de commercialiser leurs produits, et les capacités de transport augmenteront au même rythme que la demande et la production d'exportations. D'autres aspects logistiques (entreposage, centres de distribution et de regroupement) devront évoluer rapidement. Afin de garantir une approche tout à fait cohérente et complète, le gouvernement a demandé au Ministère des travaux publics et des transports d'établir un plan directeur pour la logistique; il devrait être prêt en 2018. Le gouvernement formera un groupe spécial composé de membres de tous les ministères compétents et dirigé par un Premier Ministre adjoint, qui réexaminera le plan directeur, l'ajustera au besoin et en planifiera l'exécution.

5 COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ET PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

5.1. Le soutien que les Membres de l'OMC ont fourni au Cambodge est pour beaucoup dans les progrès enregistrés par le pays durant la période à l'examen. Le gouvernement royal du Cambodge est reconnaissant à tous ceux qui ont permis ces progrès, soit en mettant en place des programmes d'accès FDSC soit en apportant une aide technique et financière par le biais du CIR, de l'Aide pour le commerce ou d'autres programmes.

5.2. Les besoins du Cambodge en matière d'assistance liée au commerce sont détaillés dans ses études sur l'intégration du commerce, dont la plus récente a été adoptée en 2014. Le Cambodge dispose à présent d'une infrastructure bien établie pour coordonner et gérer cette assistance, en appliquant une approche sectorielle du commerce (Trade SWAp). Les principaux éléments de cette infrastructure sont le Sous-Comité directeur pour le développement du commerce et l'investissement lié au commerce, dont les membres sont tous les ministères cambodgiens bénéficiant de l'assistance liée au commerce, tous les partenaires de développement qui la fournissent ainsi que le Département de la coopération internationale (DICO du Ministère du commerce), qui fournit des services de gestion et suit les progrès et les retombées. Récemment, le DICO a présenté avec le soutien du CIR et du PNUD, une évaluation des domaines qui nécessiteraient une aide supplémentaire au cours de la période 2016-2020. Un certain nombre de partenaires de développement ont indiqué être disposés à envisager de fournir cette aide, et nous nous félicitons du maintien annoncé de ce soutien.